

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de SURFONDS-VOLNAY
Siège Social : Mairie de Surfonds

Procès-verbal de la séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, Le Comité Syndical du SIA SURFONDS-VOLNAY Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Surfonds siège du Syndicat, sous la Présidence de Alain DUTERTRE, Président, Étaient présents : Surfonds : Alain DUTERTRE, Cyril SÉCHET Val de la Hune : Jean-Yves LAUDE, Christophe PINTO, Joël GILLES Absents excusés : Stéphanie FORET (donne pouvoir à C. SECHET), David VOISIN (donne pouvoir à A. DUTERTRE), Vincent BARRAIS (donne pouvoir à C. PINTO) Secrétaire de séance : Jean-Yves LAUDE Assistait également à la séance : Mme Stéphanie GENEVAIS secrétaire	<u>Date de convocation</u> 12/02/2026 <u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 08 Présents : 05 Votants : 08
---	---

	Approbation du Procès-verbal du 25 novembre 2025
1	Approbation du compte financier unique (CFU) de l'année 2025
2	Vote du Budget primitif 2026
3	Délibération relative au tarif de l'assainissement pour l'année 2026
	Informations et questions diverses

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2025

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 25 novembre 2025, les membres présents à cette réunion ont approuvé à **l'unanimité** (par vote à mains levées) ce dernier.

1 – Approbation du compte financier unique (CFU) de l'année 2025

Le Président informe le comité syndical que le compte financier unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le conseil syndical du CFU constitue l'arrêté des comptes.

M. le Président indique que le CFU du budget du syndicat ne pourra pas être voté ce soir. En effet, une panne exceptionnelle a impacté Hélios et aucun compte de gestion ou CFU n'a pu être validé par la trésorerie. En conséquence, cet objet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2 – Vote du Budget primitif 2026

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, **à l'unanimité** (par vote à mains levées),

Adopte le BP 2026 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **54 504.60 €** et la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **68 014.60 €**.

3 – Délibération relative au tarif de l'assainissement pour l'année 2026

M. le Président rappelle que le prix de la redevance assainissement est assis sur la consommation d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, **à l'unanimité** (par vote à mains levées),

Décide d'augmenter les tarifs de l'année 2025 pour l'année 2026 de la redevance de la façon suivante :

Prime fixe HT : 65.00 € / an

Prix au mètre cube HT : 1.70 € / m³

Soit une facture annuelle pour 100 m³ / an :

H.T. : 65.00 € + (100 m³ x 1.70 €) = 235.00 €/an

Questions et informations diverses

Schéma directeur

La campagne de mesure nappe haute va commencer à la fin du mois. Il a été identifié 2 puits afin de mesurer la hauteur d'eau durant la campagne et il a été demandé à SEAM de passer la télégestion de la station d'épuration (débitmètre électromagnétique de l'entrée) au pas de temps de 5 min.

Station d'épuration

M. le Président informe qu'il a reçu un devis de la société SEAM pour un montant de 1 445.00 € H.T. soit 1 734.00 € T.T.C.

Ce chiffrage a pour but de remettre le dégrilleur automatique en service, en renouvelant le moteur ainsi que le capteur de position basse (il fonctionne actuellement en manuel).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

Le Président
Alain DUTERTRE

Le secrétaire
Jean-Yves LAUDE